



ZÒ TÉ JA O KOURAN...

RÈSPÈKTÉ TRAVAYÈ SADG !!

Camarades, Collègues, Pèp Gwadeloup,

Le Mercredi 15 Janvier 2025, Le juge des référés du Tribunal de Basse-Terre ordonne l'arrêt total de l'exploitation de la Carrière de Deshaies, la SADG, en attendant les résultats de l'expertise

KAY PASÉ ?

Le 3 Décembre 2024, un glissement de terrain provoque l'effondrement d'une maison et l'évacuation de plusieurs habitations. Une plainte est déposée par les propriétaires. **Mi bab mi !**

Durant cette période, les salariés seront placés en chômage technique.

En Février 2021, l'UGTG alertait le préfet sur les manquements graves de la SADG pour la sécurité des salariés et du voisinage, mais également pour l'Environnement.

L'UGTG avait également demandé **de prendre, sans délai, les mesures qui s'imposent pour préserver la santé et la sécurité des personnes et veiller au respect de l'Environnement.**

KA KI FÈT ?

Le Comité de Suivi des mesures compensatoires, censé limiter les effets de l'exploitation sur l'environnement, comme le prévoit la loi, ET composé notamment de la DEAL, de la DIECCTE, de l'ONF, du Parc National et de la Mairie de Deshaies a-t-il rempli sa mission ?

JODILA MI LA NOU YE ! Konyéla, les salariés en chômage technique percevront une indemnité correspondant à 60 % de leur salaire, pendant toute la durée de suspension d'activités de la Carrière.

L'ensemble des Travailleurs intervenant dans le Secteur du BTP seront pénalisés !

SÈ TOUJOU TRAVAYÈ KI KA PRAN GAZ !

TRAVAYÈ UGTG KA DI AWA !!!

Ceux-ci réclament le versement de la TOTALITÉ de leur salaire pendant toute la durée de la fermeture. **A PA YO KI RÈSPONSAB ! YO PA NI A PÉYÉ !**

TRAVAYÈ UGTG KA DI PANGA PANGA...

TRAVAYÈ PA CHYEN,

GWADLOUP PA POUBÈL A KAPITALIS !!